

La CILS (Certificazione d'Italiano come Lingua Straniera) est une certification reconnue de manière internationale qui atteste de la maîtrise de la langue italienne et des capacités à communiquer dans cette langue étrangère. Délivrée par l'*Università per Stranieri di Siena* — un des deux centres-leaders dans ce domaine —, elle permet de s'inscrire plus facilement dans une Université italienne et/ou de travailler en Italie.

L'Université de Sienna propose ainsi deux sessions d'examens par an (en juin et en décembre), pour les six niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : de A1 à C2. Les examens portent sur les quatre compétences, à savoir Compréhension orale, Expression orale, Compréhension écrite, Expression écrite.

Les épreuves de la première session se dérouleront à l'École des Mines, site Artem, à Nancy, le **5 décembre 2014**.

La limite **d'inscription** est fixée au **jeudi 16 octobre 2014** dernier délai.

Pour la session de décembre 2014, les droits d'inscription sont les suivants :

- 130 euros pour le CILS livello 1
- 150 euros pour le CILS livello 2
- 170 euros pour le CILS livello 3

Le site de la CILS publie des exemples de sujets par niveaux : <http://cils.unistrasi.it/>

Quelle est la différence entre la CILS et le CLES ?

Leur affichage professionnalisant est différent : le CLES (Certificat de Compétences en Langue de l'Enseignement Supérieur) est une certification universitaire française nécessaire pour les futurs enseignants d'autres disciplines que l'italien ; la CILS concerne davantage (mais pas seulement) les étudiants spécialistes d'italien qui auront besoin de faire valoir, dans le cadre d'une mobilité internationale, leur compétence en langue italienne.

Contact : Mme Montel-Hurlin, responsable du CLES et de la CILS pour le département d'italien et le PEARL de l'Université de Lorraine, site de Nancy :

elise.montel-hurlin@univ-lorraine.fr